



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00495

Numéro SIREN : 800 708 695

Nom ou dénomination : B.T.C SPORT

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2016 sous le numéro de dépôt 13530

13530

BTC SPORT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 3613 route du Mont GROS
Immeuble CICA – ZI DU CAREI
06500 CASTELLAR

RCS NICE 800 708 695

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,
Le quinze novembre,
A dix heures,

Les associés de la société BTC SPORT, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros, divisé en 1.500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège, sur convocation de la cogérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur Eric GAGNAIRE

Propriétaire de SEPT CENT CINQUANTE parts sociales,
Numérotées de 1 à 750, ci

750 parts

Monsieur Yann FABRE

Propriétaire de SEPT CENT CINQUANTE parts sociales,
Numérotées de 751 à 1.500, ci ...

750 parts

TOTAL MILLE CINQ CENT parts sociales

1.500 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Yann FABRE**, co-Gérant associé.

FY
EU

7
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un Commissaire à la Transformation,**
- Questions diverses, éventuellement,
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la convocation de chaque associé,
- La feuille de présence,
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- Le rapport de la cogérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la cogérance et du rapport du Commissaire à la transformation.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

A cet effet, il a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de désigner :

Monsieur Daniel MROCZKO
89, rue La Boétie - 75008 PARIS
SIRET : 445 079 452 00063

Fy/eq

Inscrit sur la liste des Commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'appel de Paris

en qualité de Commissaire à la Transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

A cet effet, il est donné tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

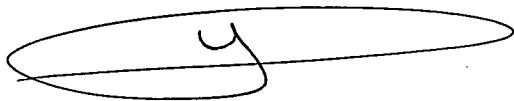
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Yann FABRE
Co- Gérant Associé

A stylized signature of Yann Fabre, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small 'y' shape.

Monsieur Eric GAGNAIRE
Co-Gérant Associé

A stylized signature of Eric Gagnaire, featuring a large, sweeping 'E' followed by a horizontal line and a small 'g' shape.

FY
EG